INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaire de la production primaire
Sous-direction de la santé et protection animales
Bureau de la santé animale

Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Hélène SADONES / Olivier DEBAERE
Tél : 01 49 55 80 18

Courriel institutionnel :
bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : BSA 0902046
MOD10.22 A 03/09/08

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2009-8060

Date: 16 février 2009

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexes : 4
Degré et période de confidentialité : néant

Objet : Fin des investigations suite aux deux foyers d'influenza aviaire faiblement pathogène H5N3 en France (situation au 12/02/09)

Références :
-Directive 2005/94/CE du Conseil du 20 décembre 2005 concernant les mesures communautaires de lutte contre l'influenza aviaire et abrogeant la directive 92/40/CEE
Arrêté du 18 janvier 2008 fixant des mesures techniques et administratives relatives à la lutte contre l'influenza aviaire
Note de service 2008-8287 du 18 novembre 2008 : mesure de gestion des exploitations suspects et confirmées infectées d'influenza aviaire faiblement pathogène

-**Résumé :** Les enquêtes épidémiologiques réalisées suite aux 2 foyers d'IAFP H5N3 n'ont pas conduit à des investigations complémentaires dans des élevages situés en dehors de la zone de restriction mise en place autour des 2 foyers. L'absence de résultats défavorables dans le seul élevage avicole situé dans la zone de restriction mise en place autour des 2 foyers met un terme à l'ensemble des investigations.

Mots-clés : **INFLUENZA AVIAIRE FAIBLEMENT PATHOGENE**

Destinataires

Pour information :

DDSV
DRAAF
DGDDI
DGPAAT
DGPTE
Office de l'Elevage

AFSSA Ploufragan
AFSSA-siège (Alfort)
Laboratoires vétérinaires départementaux
ONCFS

ADEPALE
CICAR
CIDEF
CIFOG

CIP
CNADA CNADEV
CNPO Confédération française de l'aviculture
Coop de France
FIA
GIPEP
ITAVI
Syndicat national des accouveurs
Syndicat national des duvets et des plumes
Synalaf
SNIPO

SNGTV
SNVSE
SNVECO
SNVEL

Directeur de l'INFOMA
Directeur de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires

Directeurs des Ecoles Nationales Vétérinaires

Foyers d'influenza aviaire faiblement pathogène H5N3 : fin des investigations et situation au 12/02/09

J'ai l'honneur de vous informer que les enquêtes épidémiologiques dans le second foyer et dans la zone d'un kilomètre mise en place autour de ce second foyer ont conduit à réaliser des tests virologiques dans le seul élevage situé dans cette zone (élevage de 4600 poulets de chair).

Les résultats des tests dans l'élevage situé dans la zone de restriction d'1 kilomètre autour du second foyer sont négatifs (PCR H5 négative).

Les enquêtes épidémiologiques réalisées suite aux 2 foyers d'IAFP H5N3 n'ont pas conduit à des investigations complémentaires dans des élevages situés en dehors de la zone de restriction mise en place autour des 2 foyers. L'absence de résultats défavorables dans le seul élevage avicole situé dans la zone de restriction mise en place autour des 2 foyers met un terme à l'ensemble des investigations.

Les opérations de nettoyage et de désinfection se poursuivent dans les 2 foyers.

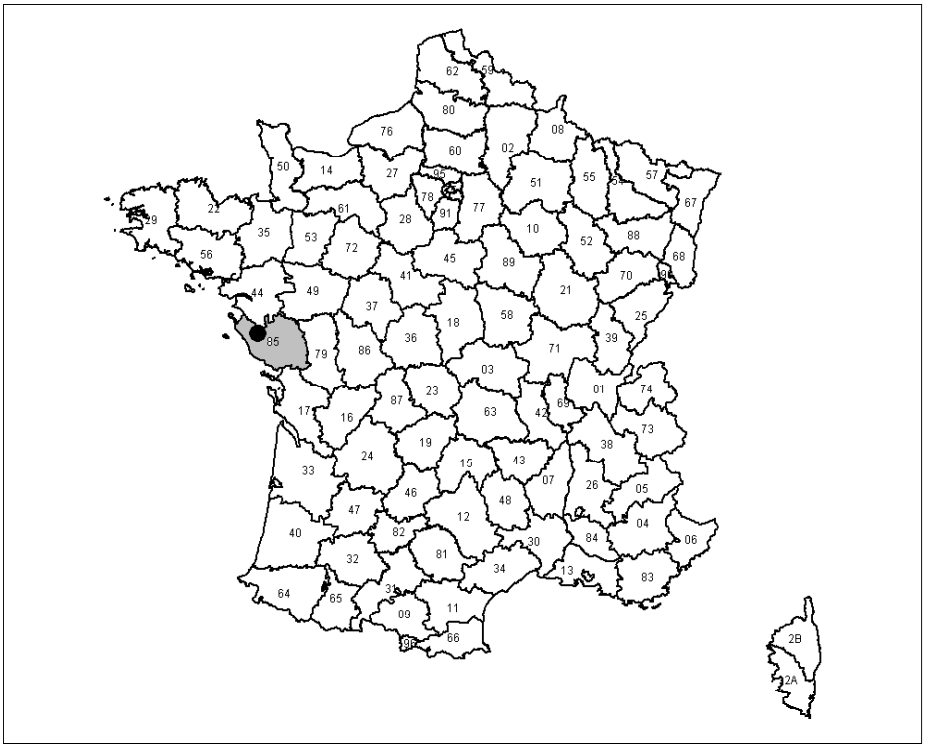
La chronologie des mesures prises et les cartes de situation des 2 foyers sont joints en annexe.

Le Directeur Général de l'Alimentation

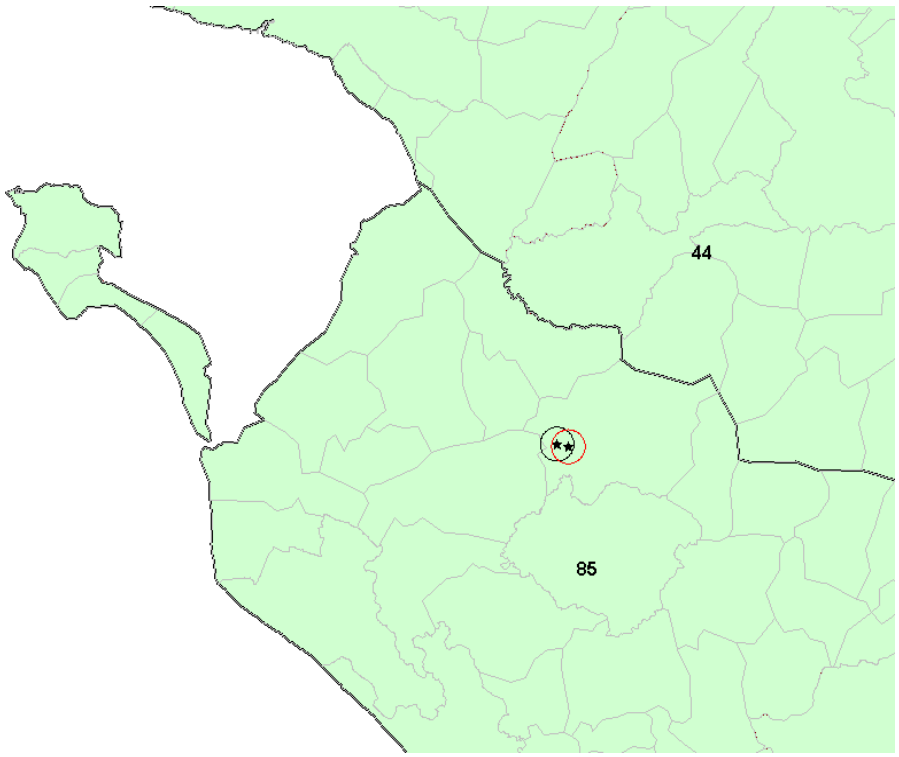
Jean-Marc BOURNIGAL

LOCALISATION DES 2 FOYERS D'IAFP H5N3
unité administrative : département de la Vendée

Foyer N1 : latitude 46.89 (Nord) et longitude -1.88 (Ouest)
Foyer N2 : latitude 46.89 (Nord) et longitude -1.87 (Ouest)



ZONES DE RESTRICTION D'1 KILOMETRE MISES EN PLACE AUTOUR DES 2 FOYERS IAFP H5N3



VUE AERIENNE DES 2 FOYERS IAFP H5N3



FOYERS D'IAFP H5N3 : CHRONOLOGIE

CHRONOLOGIE DU 1er FOYER

Jeudi 29 janvier 2009
Des premiers symptômes (prostration, abattement) sont constatés dans un élevage de canards reproducteurs et 50 oiseaux sont trouvés morts.

Vendredi 30 janvier
35 oiseaux sont trouvés morts. L'élevage est mis sous surveillance, avec notamment interdiction d'entrée ou de sortie de volailles, de produits et de sous-produits avicoles ainsi qu'un renforcement des mesures de biosécurité. Des prélèvements sont réalisés. Les résultats d'analyses par PCR effectuées dans un laboratoire de proximité indiquent la présence d'un virus de l'influenza (PCR M+) de sous-type H5.

Samedi 31 janvier
15 oiseaux ont été trouvés morts. Le laboratoire national de référence confirme le caractère H5 et indique l'absence de mise en évidence de virus H5N1 Hautement Pathogène (lignée Qinghai, sous-clade 2.2). Une zone de restriction de 10 kilomètres est mise en place autour du foyer avec notamment restriction des mouvements de volailles, de produits et de sous-produits de volailles.
La décision d'un abattage d'urgence est prise.

Dimanche 1er février
Le laboratoire national de référence indique la mise en évidence d'un motif de clivage très courant pour les souches H5 faiblement pathogène et confirme la présence d'un virus IAFP H5 non N1.

L'ensemble des volailles de l'exploitation infectée est abattu sur place. Les opérations préliminaires de nettoyage-désinfection ont débuté dès la fin de l'abattage.
La zone de restriction est réduite à 1 kilomètre autour du foyer. Dans cette zone, un seul élevage avicole est recensé. Il s'agit d'un élevage plein air de canards prêts-à-gaver de 6 semaines.

Lundi 2 février
Les notifications officielles d'un 1er foyer d'IAFP H5 non N1 sont adressées à la Commission Européenne et à l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

Mardi 3 février
Les opérations de nettoyage et de désinfection se poursuivent

Mercredi 4 février
Le laboratoire national de référence confirme la mise en évidence d'un virus IAFP de sous-type H5 N3.

A venir
Achèvement des opérations de nettoyage et de désinfection dans le 1er foyer.

CHRONOLOGIE DU 2nd FOYER

La zone de restriction d'1 kilomètre mise en place suite au 1er foyer ne comporte qu'une seule exploitation de 5000 canards prêts-à-gaver.

Lundi 2 février
Cet élevage a fait l'objet d'une visite vétérinaire qui n'a pas conclu à la présence de signes cliniques évocateurs d'influenza aviaire.

Mercredi 4 février
Des prélèvements sont été effectués dans l'exploitation.

Jeudi 5 février
Les résultats d'analyses par PCR effectuées dans un laboratoire de proximité indiquent la présence d'un virus de l'influenza de sous-type H5 (PCR H5 positive).

Vendredi 6 février
Le laboratoire national de référence indique la présence d'un virus de sous type H5N3 et l'absence de mise en évidence de virus H5N1 Hautement Pathogène (lignée Qinghai, sous-clade 2.2).
Une zone de restriction d'1 kilomètre est mise en place autour de cet élevage.

Lundi 9 février
Les 5000 canards prêts-à-gaver de cet élevage ont été mis à mort sur place. Les opérations préliminaires de nettoyage-désinfection ont débuté dès la fin de l'abattage.
Les résultats du laboratoire national de référence confirment la présence d'un virus de l'influenza aviaire faiblement pathogène de sous-type H5N3 dont les séquences des fragments de gènes H5 et N3 sont identiques à celles du virus mis en évidence dans le 1er foyer.

Mardi 10 février
Les notifications officielles d'un 2nd foyer d'IAFP H5N3 sont adressées à la Commission Européenne et à l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

Mercredi 11 février
Les enquêtes épidémiologiques ont conduit à effectuer des prélèvements dans le seul élevage avicole situé dans la zone de restriction d'1 kilomètre autour du 2nd foyer. La visite vétérinaire dans cet élevage de 4600 poulets n'a pas conclu à la présence de signes cliniques évocateurs d'influenza aviaire.

Jeudi 12 février
Les résultats des virologiques des prélèvements faits dans le seul élevage avicole situé dans la zone de restriction d'1 kilomètre autour du 2nd foyer sont négatifs ('PCR H5 négative).

A venir
Achèvement des opérations de nettoyage et de désinfection dans le 2nd foyer.